



Gemeng Biissen

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que suite aux décisions du 22 août 2022 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

- (Arrêté N° 3A/2022/2855/176), l'autorisation concernant l'exploitation d'une potence marque DEMAG, type M32 10m. x 3.2t numéro de construction 20202511-01
- (Arrêté N° 3A/2022/2849/176), l'autorisation concernant l'exploitation d'un élévateur à fourches marque LINDE, type H30D-01, numéro de construction H21202Y02752

ont été accordées à la S.à.r.l. CLOOS & KRAUS à Roost, 10, ZAC Jauschwiss.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 02 septembre 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,

